

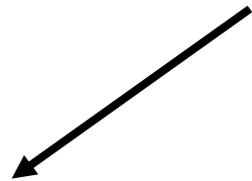
« Contrefaçon : avez-vous les bonnes armes pour lutter ? »

L'INPI au service des entreprises

La propriété intellectuelle

la propriété industrielle

créations industrielles



notoriété et signes

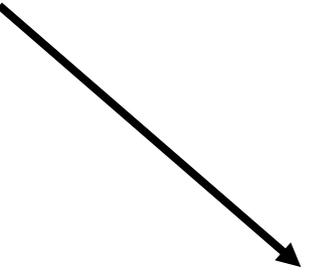


l'indication géographique



savoir-faire technique

le brevet



le design

le dessin et modèle

le droit d'auteur et les droits voisins

(créations littéraires et artistiques+ design+ logiciel +textes et illustrations de l'entreprise ...)

- Dénomination sociales
- Enseignes
- Noms commerciaux
- Noms de domaines ...

IGP, AOC

- Topographie de semi-conducteurs
- Certificat d'obtention végétal
- Savoir faire secret
- Droit des Bases de Données...

- Démarches probatoires
- Traçabilité
- Formalisation
- Secret
- Preuves d'usages...

Les idées reçues

Ca ne me concerne pas

mon innovation n'est pas brevetable, c'est un service, c'est une innovation numérique

Ca ne sert à rien

Il suffit de changer un détail et ce n'est pas une contrefaçon, j'ai déjà déposé un brevet et je n'ai rien pu faire

C'est trop cher, C'est compliqué, Je n'ai pas le temps...

C'est sans fin

L'innovation va trop vite dans mon secteur

Les contrefacteurs sont de mauvaise foi

De toute façon, les chinois me copieront

L'état (les régions...) ne fait rien

En revanche (1) :

Nécessité d'intégrer la PI et autres droits connexes dans la stratégie d'entreprise et la conduite du projet d'innovation à toutes ses phases avec un accompagnement si on ne maîtrise pas soi-même.

Pas un mal nécessaire ni une simple formalité

-éviter d'être soi-même contrefacteur

*(droits des tiers concurrents, partenaires, salariés, prestataires, stagiaires...)
(recherches d'antériorité, contrats ...)*

-préserver des droits potentiels

(confidentialité, traçabilité, démarches probatoires, contrats...)

-respecter des délais

(divulgarion, procédures, extension à l'étranger, renouvellements des droits...)

En revanche (2) :

-assurer la cohérence entre les droits et le produit ou le service proposé

(dépôt prématurés, décalés de la proposition de valeur, inefficaces vis-à-vis de contrefacteurs non prévus,...)

-comprendre le contenu et l'étendue de ses droits

-surveiller, détecter, faire évoluer ses droits, les faire respecter et le faire savoir

(veille, perfectionnements, évolutions, valorisation externe, communiquer...)

-compléter avec d'autres outils juridiques, techniques et organisationnels

(contrats, marquages, normalisation, protections physiques, sensibilisation...)

Coaching INPI : pour vous accompagner

COACHING INPI

PREDIAGNOSTIC PI

Etat des lieux pour les entreprises qui n'ont pas ou peu de pratique PI et qui pourront ainsi bénéficier d'une évaluation de leurs besoins et dégager des pistes d'action.

PASS PI

Dispositif de soutien financier pour les entreprises qui ont bénéficié d'un PREDIAGNOSTIC PI et qui souhaitent mettre en place les recommandations qui lui ont été faites.

MASTER CLASS PI

Formation pour les start-up, PME et ETI innovantes qui veulent intégrer une stratégie de PI dans leur stratégie d'entreprise et se perfectionner dans ce domaine.

Une visite d'un spécialiste INPI dans votre entreprise
ou un **RV** en délégation régionale INPI

Demande d'informations ou de rendez-vous
par téléphone 0820 210 211 par courriel grandest-nancy@inpi.fr - sur inpi.fr

Les experts INPI A l'international

